

RÈGLEMENT CIRCUIT JEUNES
COMITE AUBE/HAUTE MARNE
SAISON 2026-2027



1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1.1. Objet

Le « Circuit Jeunes » (CJ) constitue un circuit de cinq compétitions (étapes) par saison pour les jeunes des catégories benjamins à cadets. Toutes les étapes du CJ sont des compétitions officielles déclarées auprès de la fédération française de Badminton. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif des CJ.

Article 1.2. Calendrier CJ

Les dates des étapes CJ figurent au calendrier sportif départemental. L'organisation d'une étape CJ est effectuée conjointement avec le comité et le club d'accueil, ci-après désigné comme « organisateur ». La demande d'organisation peut être adressée dès la publication du calendrier sportif départemental pour la saison en question. Le comité cherche à répartir harmonieusement les étapes sur le territoire. Il informe les licenciés du calendrier des CJ.

2. RÈGLEMENT

Article 2.1.1. Catégories et Inscriptions

Le CODEP 10-52 organise chaque saison le Circuit Jeunes (CJ) ouvert aux catégories benjamins, minimes et cadets d'un niveau R5 maximum. Tous les joueurs doivent être en possession de leur licence compétition. Des joueurs de départements autres que l'Aube et la Haute-Marne peuvent participer dans la limite des places disponibles. A noter que depuis la saison 2020-2021 un deuxième circuit indépendant est organisé pour les catégories minibad et poussins (voir le règlement correspondant).

L'inscription à une étape du CJ durant la saison 2026-2027 est fixée à 7 € par joueur et à 10€ pour 2 tableaux.

Article 2.1.2. Surclassement

Les poussins, benjamins ou minimes peuvent jouer dans une ou deux catégories d'âge supérieure mais en cas d'exagération, le comité 10-52 pourra limiter arbitrairement le nombre de joueurs surclassés autorisés à participer aux étapes du CJ.

Article 2.1.3. Organisation générale

Article 2.1.3.1. Infrastructure

L'organisation d'une étape du CJ nécessitera une infrastructure d'un minimum de sept terrains. Le nombre de joueurs pourra être limité en fonction du nombre de terrains disponibles.

Article 2.1.3.2. Candidatures et conditions d'attribution

Pour faciliter, la coordination entre toutes les épreuves du CJ, les organisateurs doivent faire acte de candidature auprès du comité 10-52, à réception du calendrier départemental du CODEP 10-52, et à une date réservée dans celui-ci.

Le comité 10-52 choisira les candidatures retenues en s'efforçant de concilier les principes suivants :

- choisir des lieux en respectant l'équité de déplacement des joueurs
- favoriser les clubs qui ont un GEO ;
- favoriser les clubs ayant une politique de développement de leur école de badminton

Article 2.1.3.3. Répartition des tâches

Le CODEP 10-52 aura pour mission de :

- désigner le club organisateur des étapes du CJ
- déclarer le tournoi au plus tard 3 mois avant la date de l'événement
- lancer les inscriptions dans les clubs
- désigner le/les juge(s) arbitre(s)
- valider le fichier de la compétition
- réceptionner les inscriptions
- constituer les tableaux
- diffuser les convocations aux clubs
- fournir les volants pour la compétition
- diffuser les résultats sous 3 jours
- reverser la dotation au club organisateur de 125 € (pour achat lots d'accueil)

Le club organisateur aura pour mission de :

- réserver le gymnase
- faire la déclaration label éco-bad
- installer la salle et le plateau
- gérer la table de marque (matériel informatique, sono) : 2 personnes dont 1 GEO*
- acheter et de remettre les récompenses et lots d'accueil
- mettre à disposition une buvette
- mettre à disposition un stand (facultatif)
- convier des arbitres (facultatif)

Article 2.1.4. Montant et modalités des inscriptions

Comme indiqué précédemment, la gestion des inscriptions est à la charge du comité organisateur. Tout joueur non licencié à la veille de la compétition ou suspendu à la date de la compétition ne pourra participer à la compétition.

Les inscriptions (via badnet) devront être envoyées au responsable de l'organisation de la compétition selon la date limite définie (aucune inscription ne sera prise en compte passé la date de clôture). Ce dernier travaillera en lien direct avec les juges-arbitres pour la vérification des inscriptions, la constitution des tableaux et la réalisation de l'échéancier.

Le montant des inscriptions, fixé par le CODEP 10-52, est indiqué dans l'article 2,1,1 du présent règlement.

Les inscriptions se feront exclusivement via la plateforme Badnet. Un paiement en ligne est fortement recommandé. Aucune inscription ne sera remboursée en cas de forfait non justifié après la date du tirage au sort.

Article 2.1.5. Les récompenses

A chaque étape, les récompenses seront offertes par le comité. Les 3 premiers de chaque catégories (ou les deux troisième le cas échéant) et de chaque tableau (principal et consolante) seront récompensés par des médailles et/ou une coupe.

Article 2.1.6. Le challenge joueurs

Le « challenge joueurs » permet de récompenser les joueurs et joueuses de chaque catégorie qui auront obtenus les meilleurs résultats dans les tableaux simples lors des différentes étapes du CJ et qui auront été les plus assidus. Chaque joueur arrivant dans les 3 premières places recevra un nombre de points défini comme suit :

	Vainqueur	Deuxième	Troisième ou 1/2
--	------------------	-----------------	-------------------------

			finaliste
Série 1	15 pts	12 pts	8 pts
Série 2	8 pts	4 pts	2 pts
Série 3	6 pts	3 pts	1 pts
Série 4	4 pts	2 pts	1 pts
Série 5	3 pts	2 pts	1pt
Participation			1pt
Bonus présence à tous les CJ			10pts

Par ailleurs, tout joueur ou joueuse qui aura participé à l'ensemble des étapes du CJ se verra attribuer un bonus d'assiduité de 10 points.

Dernière étape — Tous les points acquis au titre du challenge joueurs lors de la cinquième et dernière étape seront doublés.

3e étape intergenre — La troisième étape sera organisée en intergenre. Lors de cette étape, chaque joueuse qui battra un garçon recevra un bonus de 5 points au challenge joueurs pour chaque victoire concernée.

Les joueurs et joueuses de chaque catégorie ayant obtenus le plus de points à la fin des étapes du CJ se verront remettre une récompense.

Article 2.1.7. Le challenge club

Le « challenge club » permet de récompenser le club qui aura obtenu les meilleurs résultats lors des différentes étapes du CJ et qui aura été le plus assidu.

Le meilleur joueur du club dans chaque catégorie (suite au challenge joueurs) permettra d'obtenir au club des points tel que défini dans le tableau suivant

Classement Club (Place obtenu par le meilleur joueur dans chaque catégorie)										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 ou +
15	12	10	9	8	7	6	5	4	3	1

Le club ayant obtenu le plus de points à la fin des étapes du CJ se verra remettre une récompense.

Article 2.1.8. Tableaux

Le CJ est ouvert à l'ensemble des séries définies à l'article 3.1.1. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions (inférieur à 3), le comité se réserve le droit de ne pas ouvrir les tableaux dans la catégorie concernée (fusion de tableau possible si accord joueurs). Les joueurs des catégories benjamins, minimes, cadets devront s'inscrire en simple. Les joueurs des catégories benjamins et minimes pourront s'inscrire dans les tableaux des doubles intergenres. Des tableaux intergenres en simple pourront également être créés en cas de faible affluence sur un niveau.

La troisième étape du circuit est une étape intergenre. Les modalités de constitution des tableaux seront précisées dans les convocations.

En cas de surnombre dans un tableau, les joueurs seront retenus selon :

- 1) la date d'inscription

2) l'âge (les joueurs les plus jeunes seront retenus)

Les joueurs seront répartis en priorité dans des poules de 5 ou 6. Si les effectifs ou les contraintes d'organisation l'imposent, une autre formule pourra être retenue, sous réserve de garantir à chaque joueur un minimum de quatre matchs.

Le choix de la formule sera effectué par la commission jeunes du comité et devra permettre à chaque joueur d'évoluer au plus proche de son niveau. La formule sera précisée lors de l'envoi des convocations et devra respecter le principe selon lequel chaque joueur dispute au moins quatre matchs durant la journée.

Dans la mesure du possible les séries des mêmes catégories se joueront durant la même période de la journée. Les récompenses seront également remises au même moment.

Les étapes du CJ seront gérées par le logiciel Badnet.

Article 2.1.9. Convocations

Les convocations seront communiquées par voie électronique auprès de tous les clubs par le comité, au plus tard cinq jours avant le début de la compétition.

Article 2.1.10. Horaires

Le Circuit Jeune (CJ) se dispute sur deux journées.

Le samedi après-midi verra l'organisation des tableaux des simples cadets ainsi que les tableaux des doubles intergenres. (Fin de la journée 19h maximum).

Le dimanche verra l'organisation des tableaux des simples benjamins et minimes. La plage horaire de huit heures à dix-huit heures devra être respectée (remise des récompenses incluses).

Article 2.1.11. Accompagnateurs

Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur. Il devra respecter un code éthique et ne pas entraver le bon déroulement de la compétition.

Article 2.1.12. Volants

Les volants seront fournis lors de la compétition par le comité. Un volant sera fourni au début de chaque match.

Des volants plumes homologués par la FFBaD doivent être utilisés, conformément au Règlement Général des Compétitions. Si les deux joueurs sont d'accord pour utiliser des volants non homologués, la rencontre peut se jouer.

Article 2.1.13. Arbitrage

L'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur en accord avec le comité : auto-arbitrage, arbitrage par arbitres officiels, etc...

Il est souhaitable que sur les étapes un arbitre officiel soit présent. Les joueurs doivent avoir des notions d'arbitrage et pourront être amenés à compter les points dans une catégorie inférieure à la leur à la demande du juge-arbitre ou du GEO organisateur.

Article 2.1.14. Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBaD, en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

Article 2.1.15. Résultats

Le juge-arbitre fait parvenir dans un délai raisonnable

- le rapport du juge-arbitre par courrier ou courriel à la commission régionale d'arbitrage de la LGE BaD.

Le GEO doit exporter dans un délai de 3 jours (le soir même si possible)

- le fichier Badnet vers la plateforme Poona

Article 2.1.16. Règlements

Les clubs participants s'engagent à respecter et à faire respecter le présent règlement.
Le comité départemental se réserve le droit d'y apporter des modifications en cours d'année en cas de nécessité notamment en fonction de l'évolution des règles sanitaire et des arrêtés préfectoraux.

Article 2.1.17. Comptage des points

Dans toutes les catégories, les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 15 points, soit un format « 3 × 15 points » avec un troisième set si nécessaire.
Toute modification fédérale du système de comptage de points sera automatiquement mise en place pour le CJ.

Article 2.1.18. Réclamation

En cas de réclamation, adresser un courrier à la CDA (Commission Départementale d'Arbitrage, weinling.jeanmarc@gmail.com), dans les soixante-douze heures après la fin de l'épreuve. Cette réclamation doit être formulée par l'accompagnateur.

Article 2.1.19. Forfaits

Le règlement général de la LGE BaD concernant les forfaits sera appliqué pour le CJ.

Article 2.1.20. Protocole sanitaire

La compétition doit se dérouler dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Le juge arbitre peut refuser la compétition ou l'accès au gymnase à un joueur, un accompagnateur ou toute personne ne respectant pas ce protocole.